



## LES AVENTURES DES AGENTS DE LE DGFIP

Et ça continue encore et encore.....

Après les aventures des chèques perdus, lors des échéances d'octobre et novembre, on pensait que la situation du recouvrement revenait à la normale. C'était sans compter sur la créativité de nos têtes pensantes. A peine la période des fêtes digérée, voilà la période du tiers provisionnel qui démarre. Et là, surprise ! Un document inédit s'est glissé dans les enveloppes.

Émoi chez les contribuables : " J'ai reçu 2 factures, c'est pas normal ", ou " Vous me réclamez 2 sommes, laquelle je dois payer ? ". Étonnement des agents d'accueil : " Mais de quel document parlez-vous ? "

Renseignement pris, il s'agit d'un mode d'emploi pour payer son acompte provisionnel. L'initiative est louable, mais la mise en œuvre, elle, laisse franchement à désirer.

Quel esprit torturé a bien pu imaginer qu'un document sur lequel apparaissent des numéros de référence et une somme à payer, même fictifs, pourrait ne pas provoquer de remous auprès des contribuables.

Appel téléphonique, passage au  guichet..... Les agents d'accueil expliquent, rassurent, mais avaient-ils besoin de cette nouvelle tâche ?

Et ce n'est pas le courriel de la direction, qui arrive après la bataille encore une fois, qui va faire passer la pilule.

S'il vous plaît, Messieurs les décideurs, serait-ce trop demander que d'être informés avant que les bévue soient commises ? Voir même être consultés avant la validation du projet ?



Et pour couronner le tout, les agents des SIP de Cambronne ont constaté sur les avis d'AP en retour NPAI, que le numéro de téléphone qui y figure est celui de Feue la marguerite ...

## CHORUS FAIT SON SHOW !

Mais qu'est ce que c'est que ce binz ?

Qui a pris la décision d'introduire une application comme CHORUS dans notre bergerie ? Il y a bien quelqu'un qui a dû y trouver son compte ?

En attendant elle est loin d'être adaptée à notre réalité quotidienne.... ainsi par exemple, rien de prévu pour les valeurs inactives ? on fait comment sans ? On les supprime ? D'autre part, les trésoreries y sont référencées comme étant des "sociétés" : un pas de plus vers la privatisation ? ... avec ça et la retenue à la source, nous n'aurions bientôt plus de problème d'effectifs !

Plus sérieusement, depuis le début de l'année, les dysfonctionnements liés à la mise en place de Chorus ont généré dans les postes comptables un retard de transmission des avis de règlement ce qui a entraîné une suspension de leur traitement et un gonflement du solde des restes à recouvrer. Les premiers bordereaux de règlement ne sont pas arrivés dans l'ordre chronologique ... d'où une impossibilité pour les agents de suivre les cumuls.

Il est heureux que les agents aient attendu avant d'intégrer

ces chiffres dans la comptabilité de leur poste ! En effet, ces bordereaux étaient faux, tant au niveau des sommes virées (reprise cumulée de certains montants sous un numéro de tiers différent) que des cumuls.

Par ailleurs, les informations données sur ces bordereaux se limitent à un numéro de tiers, ce qui est insuffisant pour trouver l'organisme versant. Aucune table de correspondance n'a été transmise avant la mise en place de l'application. D'où une incapacité à déterminer le nom de la partie versant....

Ce manque de renseignement a entraîné des appels téléphoniques auprès de la comptabilité ... soit un surplus de travail pour ce service déjà bien enfoncé. D'autant que d'après le message adressé à tous les postes, ledit service n'était pas en capacité de répondre aux questions des collègues qui n'ont alors comme solution que de questionner la cellule CHORUS à Paris.....



## L'AUSTÉRITÉ CONDUIT AU PRÉCIPICE, LE SOMMET N'Y A PAS RÉPONDU

Le sommet dit «social ou de crise» s'est donc tenu. Visiblement, le président ne voulait pas aller «au clash» dans la limite où, sur deux points durs (TVA sociale et accords compétitivité-emploi), rien n'a été annoncé.

Cela ne nous a pas empêchés, à **FO**, de rappeler notre opposition et de la motiver, sur ces 2 points, en soulignant qu'il s'agissait d'une erreur économique et d'un danger social. On ne sort pas d'une crise du capitalisme libéral en faisant plus de libéralisme économique et de flexibilité sociale – quand la maladie est grave, l'homéopathie (soigner le mal par le mal) est inefficace.

Sur les mesures dites d'urgence, nous avons quelques réponses. Certaines, même insuffisantes ou partielles, vont dans le bon sens. Si nécessaire, le chômage partiel est mieux qu'un licenciement ou qu'un accord compétitivité-emploi (travailler moins et gagner moins). La prolongation de l'allocation pour demandeurs d'emploi en formation longue, l'extension du contrat de sécurisation professionnelle relèvent aussi de cette catégorie. L'annonce de la mise en place d'une «banque nationale pour l'industrie» répond à une vieille demande de **FO**. En revanche, 1.000 CDD pour Pôle emploi c'est insuffisant et ce sont des contrats précaires.

La prolongation du zéro charge pour l'embauche de jeunes constitue un effet d'aubaine, un coût budgétaire et une perte de recettes pour la Sécurité sociale. Enfin d'autres revendications restent entières (arrêt de la RGPP, augmentation des salaires, remise en place de l'AER, par exemple). Sur le fond, il est clair que cela ne changera pas les choses.

À nouveau, nous nous sommes comportés comme un syndicat libre et indépendant, contestant ce que nous devons contester et engrangeant ce que nous devons engranger.

Comme tout le monde peut le constater, non seulement la crise perdure mais elle s'aggrave. Sortir de la logique du capitalisme libéral est une urgence, tant sur le plan national qu'europeen.